

# La Ribière : Information AP GF du 24 mai 2018

**DREAL Nouvelle-Aquitaine**

**Commission de suivi des  
anciens sites uranifères de la  
Creuse**

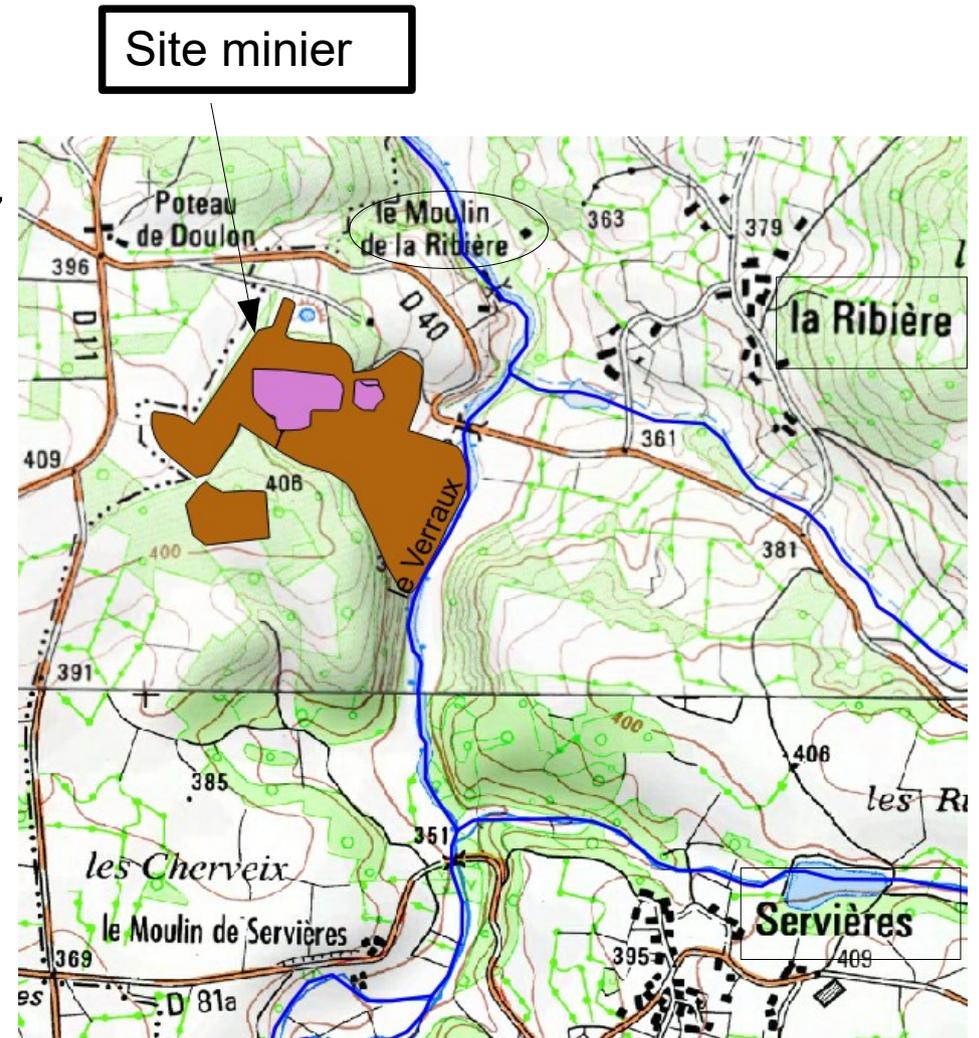
**20 juin 2019**



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

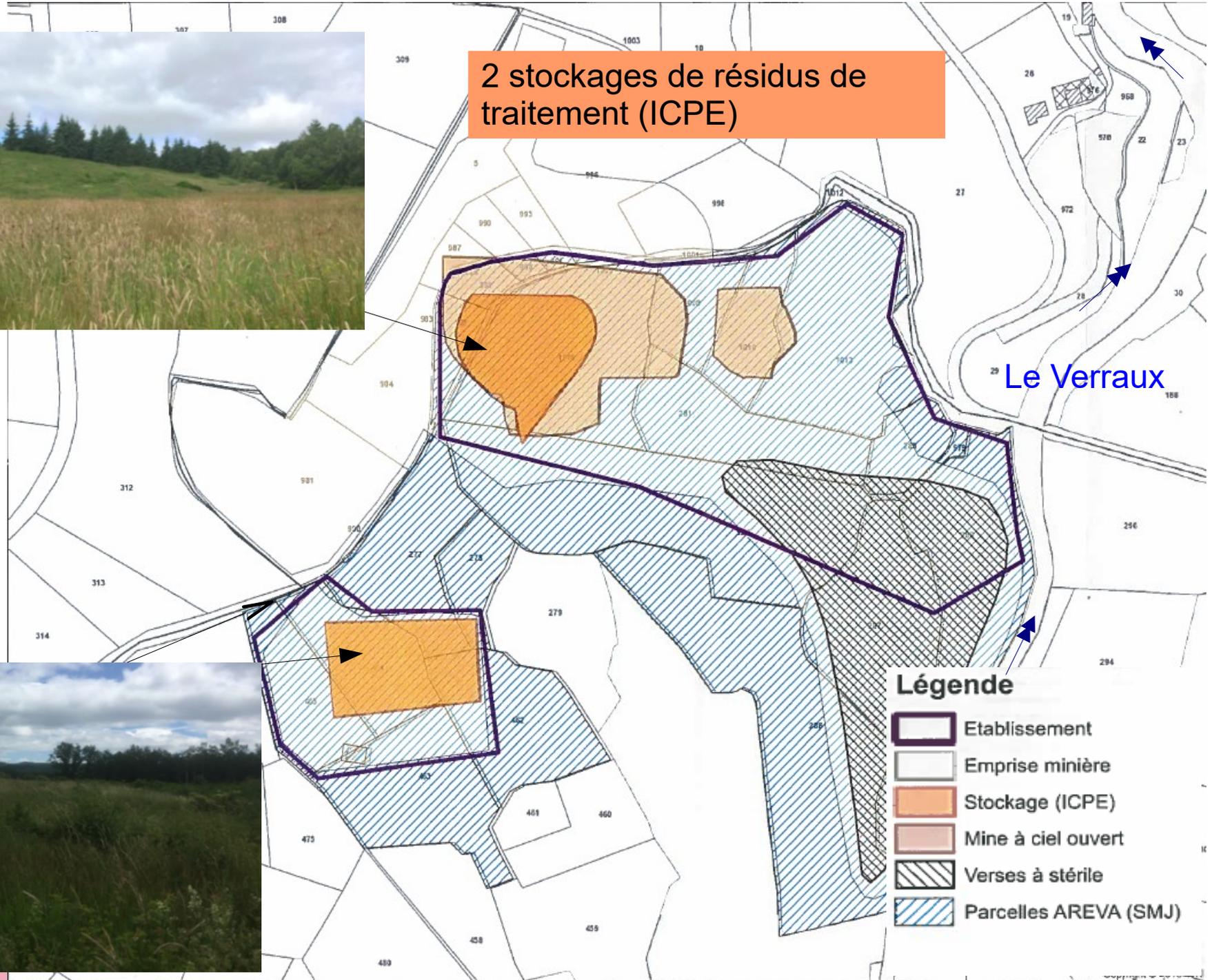
# La Ribière – Situation

- Site minier La Ribière sur la commune de Domeyrot à l'Ouest du village la Ribière, sous police des mines par arrêté du 8/01/1997 (1<sup>er</sup> donné acte)
- Réaménagement du site minier réalisé en 1991-1992
- 2 Stockages des résidus de traitement du minerai d'uranium réaménagés in-situ
- AP ICPE du 12/04/2017 (rubrique 1735 de la nomenclature) réglementant les stockages et le programme de surveillance des eaux de surface et des sédiments, des eaux souterraines et sur le vecteur air pour l'estimation de la DEAA



# La Ribière – Présentation des ICPE

2 stockages de résidus de traitement (ICPE)



Le Verraux

## Légende

- Etablissement
- Emprise minière
- Stockage (ICPE)
- Mine à ciel ouvert
- Verses à stérile
- Parcelles AREVA (SMJ)

# AP du 24 mai 2018

- Suite à la dissolution de la société des Mines de Jouac, la société Compagnie Française de Mokta a repris ses activités à compter du 1/09/2017 (déclaration au Préfet du 10/11/2017 complétée le 16/03/2018).
- L'exploitant a demandé à être exonéré de garanties financières sur la base d'une justification de la mise en sécurité des stockages de résidus de traitement et du coût global de surveillance inférieur à 100 k€ (déclaration au Préfet du 30/01/2018).
- Le changement d'exploitant pour les installations soumises à garanties financières nécessite une autorisation préfectorale (article R.516-1 du CE).
- Passage en CODERST le 26 avril 2018 → APC du 24 mai 2018 actant le changement d'exploitant et l'absence de garanties financières

# Merci de votre attention



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/>